



LES NOTES DE SUD

Répartition de la valeur et filières agricoles durables : les contributions du commerce équitable

L'accroissement des inégalités économiques au sein des diverses chaînes de valeur et les effets négatifs des dérèglements climatiques ne permettent plus aujourd'hui aux petit-e-s agriculteur-riche-s et artisan-ne-s du monde entier de dégager des revenus suffisants pour assurer les besoins vitaux de leurs familles et encore moins pour investir dans des formes d'agriculture durables, notamment l'agroécologie paysanne¹.



© Remo Niegeli

1 L'agriculture, un secteur stratégique au cœur des enjeux climatiques

Le secteur agricole est l'un des premiers contributeurs aux changements climatiques. Dans son dernier rapport publié en octobre 2018, le GIEC réaffirme que les émissions de gaz à effet de serre (GES) liées à l'activité humaine sont dues, pour 24% d'entre elles au secteur dit AFAT (agriculture,

foresterie et autres affectations des terres). Elles incombent à la fois à la production agricole elle-même et aux productions et aux services en amont et en aval (intrants, transformation et commercialisation, changements d'utilisation des sols, dégradation des sols et déforestation) qui sont à l'origine de l'émission de trois GES : le gaz carbonique (CO₂), le méthane (CH₄) et le protoxyde d'azote (N₂O)². >>>

1. Coordination SUD, *Les Notes de SUD n°4*, « Quelles politiques publiques pour promouvoir l'adaptation des agricultures familiales aux changements climatiques », 2017
2. CCFD-Terre Solidaire, *Nos terres valent plus que du carbone*, 2018



© Manon Lelarge - Commerce Équitable France

2 L'inéquité économique des filières, un frein à l'agroécologie paysanne

Aujourd'hui, la captation de la valeur par les acteurs et actrices de l'aval dans nombre de filières agro-alimentaires d'export est un frein à l'adaptation et à l'atténuation de la contribution du secteur agricole et alimentaire aux dérèglements climatiques. En effet, la faible rémunération et la faiblesse d'accès aux financements des petits agriculteurs et agricultrices ne leur permettent pas d'investir dans des modes de production résilients, alors même que les exploitations agricoles familiales produisent plus de 80 % de l'alimentation mondiale en termes de valeur³. Afin de faire face aux épidémies et autres phénomènes climatiques extrêmes et pour en atténuer les conséquences économiques néfastes, les petit·e·s producteur·rice·s se tournent parfois vers des stratégies de court terme comme l'utilisation accrue d'intrants chimiques⁴. Celles-ci impliquent sur le plus long terme non seulement une augmentation continue des coûts de production, mais engendrent des coûts cachés économiques, sociaux et environnementaux importants, comme la pollution des eaux ou des sols, la déforestation ou encore des problématiques de santé qui découlent de pratiques agricoles, qui contribuent *in fine* à exacerber l'impact des dérèglements climatiques sur ces mêmes populations⁵.

// La valeur créée reste aux mains des quelques groupes de l'aval et ne profite pas aux producteur·rice·s. //

En parallèle, l'agriculture est elle-même déjà lourdement et de plus en plus impactée par les changements climatiques. Les petits producteurs et productrices et les communautés rurales du monde entier, et particulièrement du Sud, pâtissent considérablement des effets de ces dérèglements : épisodes climatiques extrêmes plus fréquents (les sécheresses, inondations, gel, grêle, cyclones, etc.), perte de biodiversité, fragilisation de certains écosystèmes, problèmes liés aux ressources en eau etc. Ces phénomènes ont des effets directs (diminution des rendements et de la qualité de la récolte des agriculteurs et agricultrices) et indirects (augmentations des parasites, diminution des revenus des agriculteur·rice·s et insécurité alimentaire) qui mettent en péril les moyens de subsistance des communautés.

Aussi, il est fondamental que le secteur agricole puisse tout autant s'adapter aux changements climatiques que contribuer à l'atténuer en assurant une baisse conséquente de l'ensemble des gaz émis par le secteur :

- **atténuer les changements climatiques globaux grâce à la réduction des émissions de GES (CO₂, CH₄ et N₂O) dues à nos systèmes agricoles et alimentaires ;**
- **s'adapter aux changements climatiques**, en mettant en œuvre des systèmes de production agricole plus diversifiés et plus résilients.

Les facteurs qui concourent au partage inégal de la valeur ajoutée au sein des filières sont nombreux et requièrent une réponse systémique. Parmi les plus structurels, nous pouvons souligner que :

- Le démantèlement des modes de régulation des prix largement encouragés par les accords commerciaux internationaux entraîne pour les matières premières agricoles une extrême volatilité qui insécurise d'autant plus les petits producteurs et productrices. Cette volatilité des prix est accentuée par les phénomènes climatiques qui impactent les quantités produites et exacerbent la spéculation ;
- La très forte concentration des maillons clés (fabricants/marques, distributeurs) aux mains de quelques grands groupes oligopolistiques est également déterminante dans les asymétries économiques que l'on retrouve dans diverses filières agricoles – en particulier pour les cultures destinées à l'export. Cette concentration croissante renforce le

3. www.fao.org/family-farming/background/fr

4. BASIC, *Café : la success story qui cache la crise*, 2018

5. *Ibid.*

pouvoir des maillons situés en aval des chaînes de valeur : les débouchés de marché sont restreints et la capacité des producteurs et productrices à négocier les termes de leurs ventes face à cette poignée d'acteurs dominants réduite ; contribuant *in fine* à leur précarisation et vulnérabilité croissantes ;

- Allant de pair avec la concentration des maillons clefs au sein des filières agricoles, la valeur créée reste aux mains des quelques groupes de l'aval et ne profite pas aux producteur-riche-s ;

- Divers accords commerciaux bilatéraux signés par exemple par l'Union européenne libéralisent les échanges dans de nombreux secteurs – y compris dans l'agriculture. Outre les impacts environnementaux très préoccupants que cela engendre (déforestation massive liée à l'importation de soja par exemple), ces accords, tout comme la politique agricole commune (PAC) telle que dessinée actuellement (des aides à l'hectare qui favorisent la concentration des exploitations et des pratiques agricoles fortement émettrices de GES), mettent en concurrence des producteurs et productrices avec des taux de productivité extrêmement différents. Ceci fragilise les paysanneries locales et met en péril la souveraineté alimentaire des pays et la capacité d'un développement économique durable et respectueux des engagements internationaux sur le climat.

La construction de filières rémunératrices, stables et basées sur l'organisation collective de producteurs et productrices, tel que mise en place par le commerce équitable, permet à ceux-celles-ci de relever le défi d'adapter leurs modes de production à des conditions climatiques toujours plus extrêmes et imprévisibles, tout en atténuant leur empreinte climatique et en assurant les moyens de leur subsistance.

3 Le commerce équitable, un accélérateur de transition agroécologique ...

Né en réponse aux dysfonctionnements des filières conventionnelles afin de rééquilibrer économiquement les filières au profit des petits producteurs et productrices, le commerce équitable propose un contrat social entre des producteur-riche-s organisés collectivement, des acteurs économiques et des consommateur-riche-s. En proposant une meilleure rémunération, un partenariat commercial transparent et durable, en garantissant des conditions de travail décentes, le commerce équitable permet de lever les freins techniques, sociaux, économiques et commerciaux liés à la transition écologique et sociale. En effet, tel que défini dans la loi ESS de 2014, il requiert notamment :

- **Un prix minimum garanti** permettant aux petits producteurs et productrices d'avoir accès à une répartition plus juste au sein des chaînes de valeur mondiales, augmentant leurs ressources disponibles et leurs connaissances pour s'adapter et développer des modes de production plus résilients ;

- Une prime de développement parfois couplée avec une prime qui encourage la conversion vers l'agriculture biologique favorisant des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement et promouvant une gestion harmonieuse des ressources environnementales ;

- Un engagement commercial pluriannuel entre les producteurs et les acheteurs redonnant de la visibilité économique aux producteur-riche-s ;

- **L'organisation collective** des producteurs et productrices en coopératives renforçant leur pouvoir de négociation et améliorant leur autonomie individuelle et collective afin de rééquilibrer le pouvoir au sein des chaînes d'approvisionnement. Les labels⁶ et systèmes de garantie du commerce équitable⁷ prévoient dans leurs cahiers des charges des critères environnementaux de plus en plus exigeants. Ces labels interdisent notamment le recours aux OGM, encouragent l'agriculture biologique et la gestion durable de l'eau et des ressources naturelles.

Les chiffres du secteur pour le marché français publiés en 2018 par Commerce Équitable France⁸, montrent que 80 % des produits équitables issus des filières internationales et 46 % des filières nationales (origine France) sont également certifiés biologiques. Cette corrélation, chaque année de plus en plus forte, positionne le commerce équitable comme un accélérateur de conversion vers l'agriculture biologique, qui permet également d'éviter les émissions liées à la production des engrais, herbicides et pesticides de synthèse. >>>



© Eric St-Pierre - Fairtrade International

6. Les labels internationaux de commerce équitable sont : Fairtrade/Max Havelaar, WFTO, Bio Partenaire, SPP, Fair for life

7. www.commerceequitable.org/wp-content/uploads/guide-label-2019-francais-web.pdf

8. www.commerceequitable.org/le-commerce-equitable/quelques-chiffres

4 ... et de transformation culturelle de la société

Se positionnant comme un outil au service de la transition écologique et de sociétés plus durables, le commerce équitable inscrit également dans ses principes fondamentaux la sensibilisation et l'éducation à la consommation durable. Lutter contre les changements climatiques exige également de permettre aux citoyen·ne·s et divers maillons de la chaîne d'en comprendre les causes, les conséquences et les solutions qui permettront d'inverser la tendance.

Les initiatives volontaires telles que le commerce équitable démontrent toute leur pertinence et leur efficacité mais ce n'est pas suffisant. Elles ne peuvent faire face seules aux enjeux soulevés par les dérèglements climatiques et l'explosion des inégalités économiques. Les politiques publiques doivent accompagner ces mutations pour faire en sorte que les pratiques de tous les acteurs économiques concourent vers un meilleur partage des richesses, condition *sine qua non* de la transition vers l'agroécologie paysanne. ●

RECOMMANDATIONS AUX POUVOIRS PUBLICS

► Légiférer pour généraliser le devoir de vigilance des entreprises privées.

Introduire des réglementations contraignantes aux niveaux européen et international pour que les acteurs privés mettent en place des chaînes d'approvisionnement justes, résilientes aux changements climatiques et qui garantissent un revenu minimum de subsistance aux producteurs et productrices. Le respect et l'application de ces mesures doit également conditionner l'appui financier fourni par les organismes publics (Agence française de développement / Proparco) aux acteurs privés bénéficiaires ;

► Les traités de libre échange ne doivent pas avoir la primauté sur les traités qui protègent les droits humains, l'environnement et le climat ;

► Les États, notamment à travers leurs agences nationales de développement, doivent appuyer l'accompagnement financier et technique des agriculteurs et agricultrices dans une transition de leurs modes de production vers l'agroécologie paysanne ;

► Les pouvoirs publics à l'échelon national et européen doivent mettre en place une TVA différenciée pour encourager

la transition des modes de consommation et de production vers plus de durabilité ;

► La France doit influencer une PAC qui favorise l'agroécologie paysanne et qui ne déstabilise pas les paysanneries du Sud. Elle doit soutenir des paiements pour services environnementaux (PSE) ;

► Les pouvoirs publics à l'échelle nationale et européenne doivent soutenir et promouvoir l'agroécologie paysanne et l'agroforesterie.



Cette publication est réalisée par la commission Agriculture et alimentation (C2A) de Coordination SUD. Dans le cadre de sa mission d'appui au plaidoyer collectif de ses membres, Coordination SUD a mis en place des commissions de travail. Ainsi, la commission Agriculture et alimentation (C2A) regroupe des ONG de solidarité internationale qui agissent pour la réalisation du droit à l'alimentation et un soutien renforcé à l'agriculture familiale dans les politiques ayant un impact sur la sécurité alimentaire mondiale :

ActionAid France – Peuples Solidaires, Action Contre la Faim, AgriSud, Agter, Artisans du Monde, AVSF, CARI, CCFD – Terre Solidaire, CFSI, Commerce Équitable France, Gret, Iram, ISF Agrista, MADERA, Max Havelaar, Oxfam France, Réseau foi et Justice Afrique Europe, Secours Catholique – Caritas France, SOL – Alternatives Agroécologiques et Solidaires, Terre et Humanisme, UNMFREO.

La C2A assure la représentation de Coordination SUD auprès des institutions traitant de l'agriculture et de l'alimentation tels que le Groupe interministériel français sur la sécurité alimentaire (GISA) et le Mécanisme de la société civile (MSC) pour le Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA).

Contact de la commission Agriculture et alimentation : Carline Mainenti (AVSF)
Email : c.mainenti@avsf.org
Site web : www.coordinationsud.org

Cette note a été rédigée par Mathilde Brochard et Julie Stoll (Commerce Équitable France), avec les contributions de David Erhart (Artisans du Monde), Romain Valleur (AVSF), Jeanne-Maureen Jorand (CCFD – Terre Solidaire), Marc Dufumier (Commerce Équitable France), Prémila Masse (Gret), Tanguy Martin (ISF Agrista), Valeria Rodriguez et Sami Asali (Max Havelaar France), Hélène Botreau (Oxfam France), Jacques Berthelot (SOL).



Cette note est réalisée avec le soutien de l'AFD. Les points de vue exposés dans ce document ne représentent en aucun cas le point de vue officiel de l'AFD.

